

Le Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance

Compte rendu de l'action du 2 décembre 2005 au Cabinet de Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Le 2 décembre 2005 a eu lieu le 3^{ème} sit-in organisé par le GAMP devant la Cabinet du Ministre-Président de la Région bruxelloise Charles Picqué. Une bonne cinquantaine de parents et professionnels y était présente. Une famille avec un enfant autiste venant de Wallonie s'y était aussi rendue, signe que le manque de structures spécifiques à certains handicaps de grande dépendance n'est pas uniquement un problème bruxellois. La presse ayant été alertée, nous avons été interviewés par la radio BXL et par la Radio RTBF, pour leurs journaux radio.

Cette fois, nous n'avons pas été reçus par le Ministre, qui avait été prévenu de l'organisation du sit-in, car il était retenu à une séance parlementaire. Nous avons été reçus par trois membres de son Cabinet.

Nous avons exprimé nos revendications habituelles et nous avons signalé que le budget actuel de la COCOF ne permet pas la création de nouvelles places en hébergement et/ou accueil de jour. Concernant les solutions alternatives dans l'attente de l'ouverture de places, nous avons remis à Mr. Cadranel un document au sujet du Budget d'Assistance Personnelle, possibilité que Mme Huytebroeck, Ministre en charge de la politique des personnes handicapées à la COCOF et à la COCOM, ne semble pas vouloir prendre en considération.

Les membres du Cabinet nous ont dit ce que nous savions déjà : la COCOF n'a pas les moyens financiers correspondant à ses compétences et ne possède pas de recettes propres mais reçoit une enveloppe fermée. A l'heure actuelle, la COCOF a cumulé un déficit de 17,5 millions d'euros.

On nous a signalé qu'une somme de 5 millions a été octroyée par la Région de Bruxelles-Capitale pour le budget 2005 qui est déjà en déficit d'une somme correspondante. On nous a en outre signalé qu'une proposition d'augmentation du budget de la COCOF allait être présentée au vote du Parlement. Dans cette augmentation est prévue une enveloppe de 101 millions d'euros pour le handicap, ce qui correspond à une augmentation d'environ 8 millions d'euros par rapport à 2005. Cependant, cette augmentation sera en bonne partie absorbée par la masse salariale et elle ne sera donc pas consacrée à l'ouverture de nouvelles places. Qu'en sera-t-il alors des projets en cours ? Un représentant du Cabinet de Mme Dupuis nous a confirmé que pour le projet Hoppa, il y avait enfin eu un déblocage. De même, des contacts entre les cabinets sont en cours pour les projets Condorcet et Estreda

Concernant la possibilité de financements supplémentaires, on nous a signalé que toute somme d'argent venant de la Région octroyée à la COCOF comporte aussi l'octroi d'une somme d'argent à la communauté néerlandophone de Bruxelles (VGC, homologue de la COCOF). Ce, à raison d'une proportion de 80% pour la COCOF et de 20% pour la VGC. D'autre part, selon le Cabinet, c'est la partie néerlandophone du pays qui bloquerait toute aide supplémentaire aux francophones. Une aide de la Communauté Française serait souhaitable au nom de la solidarité intra-francophone, ce à quoi nous avons demandé : puisque depuis quelques années déjà, la COCOF et la Région Wallonne rétrocèdent des sommes importantes d'argent à la Communauté Française au nom de la même solidarité intra-francophone, comment pouvons-nous croire à un renversement de la tendance ?

Enfin, encore une fois nous avons signalé que les accords de coopération entre Région wallonne et Région bruxelloise devaient garantir un plus facile accès des bruxellois aux institutions wallonnes. Dans la pratique, à cause du moratoire instauré en 1997 en Région wallonne pour l'ouverture de nouvelles structures, ces accords ne sont pas opérationnels. En revanche, les ressortissants français trouvent des places en Wallonie (places non subventionnées par l'AWIPH mais ouvertes en autorisation de prise en charge) car l'allocation journalière octroyée par l'Etat français aux institutions belges correspond au double d'une subvention belge octroyée par l'AWIPH ou par la COCOF. Il est aussi signalé que le moratoire en Région wallonne partait du postulat que grâce aux progrès de la médecine, le nombre d'handicapés aurait dû diminuer ainsi que la gravité des séquelles due au handicap. Or, dans la réalité, c'est l'inverse qui se produit : à titre d'exemple, avec le meilleur traitement de la grande prématurité et des séquelles des accidents de la route, davantage de personnes restent en vie tout en nécessitant un suivi et des soins plus importants. L'allongement de la vie des personnes handicapées est aussi un fait auquel le politique devra apporter une réponse concrète.

La position des parents et des professionnels est claire : nous n'en avons rien à faire de ces explications « budgétaires » ou « communautaires ». La politique des personnes handicapées est une question de priorités. Nous en avons assez d'être considérés comme des citoyens de 3^{ème} ordre dans notre propre pays. Nous constatons quotidiennement le manque de places, les parents vivent des situations dramatiques, certains menacent d'adopter des solutions drastiques (comme par exemple d'acheter un terrain au Cimetière) et les professionnels sont impuissants dans leur rôle d'orientation une fois que les jeunes handicapés de grande dépendance arrivent à l'âge adulte.

L'impression générale du groupe a été celle de la présence de deux discours et de deux mondes parallèles qui ne peuvent se rencontrer : d'une part le monde politique nous parle de « problème de compétences » et de « contraintes budgétaires » et d'autre part, les personnes directement concernées par la grande dépendance parlent de « drames humains » et de « situations insoutenables ». Faudrait-il en arriver à un drame avant d'éveiller les consciences ?

Nous avons demandé à plusieurs reprises à qui fallait-il s'adresser pour trouver de l'aide concrète. Mr. Cadranel et les autres membres du Cabinet présents nous ont fait part de leur compréhension mais ils nous ont finalement renvoyés à Mme Huytebroeck, comme si ce problème n'était que le sien. Cet aveu d'impuissance a déconcerté les parents qui se sont sentis incompris.

Rapporteur : Cinzia Agoni
20, clos du Bergoje – 1160 Bruxelles
02 / 673 03 12 – 0475 / 94 18 90